

## Enquête publique Parc éolien de la Grande Contrée à Charleville 51120

A l'attention de Mme Ginette Binet et M. Gérard Chevalier, commissaires enquêteurs.

Madame, Monsieur,

En tant que vice-président et représentant de l'association "*Sauvegarde du Patrimoine et de l'Environnement de Nesle-la-Reposte*" et également en tant que vice-président du collectif d'associations "*Environnement Champenois en Péril*" qui est basée à Sézanne, je vous prie de trouver ci-dessous la synthèse des arguments qui motivent notre **totale opposition à ce projet de parc éolien à Charleville**.

### Information du public

Comme bien souvent, tout semble être mis en oeuvre pour compliquer et freiner l'accès du public aux informations qui lui sont indispensables pour se prononcer sur le projet:

- Outre l'habituelle démesure du dossier qu'il est impossible d'examiner sérieusement en un mois et la résolution tellement faible des cartes qui fait qu'elles sont illisibles, la mise en page, avec des cartes et des photomontages verticaux, empêche de consulter les documents sur un ordinateur.
- Les contributions les plus critiques pour le projet ont été mises en lignes avec beaucoup de retard: alors que la plupart des documents ont été accessibles en ligne dès le 20 octobre, l'avis de la Mission régionale de l'Autorité Environnementale ne l'a été que le **10 novembre**, soit 3 semaines plus tard, et celui de la mission UNESCO seulement le **4 décembre**, soit pratiquement un mois après le début de l'enquête publique.
- enfin, les photomontages sensés "rendre compte de la réalité paysagère du territoire" sont issus d'un protocole profondément malhonnête. Il est indiqués que ces documents sont réalisés à partir de photos prise avec un objectif de focale 50mm (angle de champs 46°) sensé correspondre à la vision humaine, mais ces vues sont assemblées en mode panoramique, jusqu'à couvrir un angle de champs de 180°, et les éoliennes diluées dans cette immensité horizontale apparaissent à une échelle qui n'a plus rien à voir avec la perception humaine.

### Saturation et encerclement

Comme dans un nombre grandissant de communes du Sud-Ouest Marnais, Charleville est déjà en situation de saturation éolienne:

- 22 éoliennes dans un rayon de 3km et bientôt 67 dans un rayon de 10km.
- Un angle de respiration visuelle réduit à 48° vers le Nord, selon le dossier du promoteur, qui "oublie" de prendre en compte le projet de Fromentières, Bayes et Janvilliers dont l'enquête publique vient de se terminer. Si l'on prend en compte ces 6 turbines supplémentaires, il n'y a plus aucune respiration visuelle et Charleville est totalement encerclée par les éoliennes.

- Des turbines de 135m de haut en bout de pale qui seraient visibles à plus de 15km (données vérifiées sur Géo Portail et Google Maps), c'est à dire non seulement depuis Esternay et Sézanne, mais jusqu'à Corrobert, Vauchamps et Fromentières au Nord, Connantres à l'Est, Fontaine-Deny-Nuisy et Les Essarts le Vicomte au Sud, et Courgivaux et Escardes à l'Ouest.

- Des éoliennes situées beaucoup trop près des habitations (740m du Clos du Roi et 840m du Bout de la Ville) alors que selon les recommandations de l'Académie de Médecine en 2017 et la réglementation en vigueur entre autres en Allemagne et en Pologne, elles devraient être éloignées d'au moins 1.350m, soit 10 fois leur hauteur.

- Et enfin , deux de ces éoliennes sont situées beaucoup trop près de la D 447, dont OSTWIND minimise le trafic, mais qui est fréquentée en particulier par un car de ramassage scolaire plusieurs fois par jour.

### Avifaune et Chiroptères

Le projet de la Grande Contrée se situe entre un couloir principal de migration et un couloir secondaire, dans un environnement déjà fortement impacté par les nombreux parcs éoliens décrits plus haut. Il aura donc inévitablement un fort impact négatif sur la fréquentation des 29 espèces dénombrées par l'étude de la LPO, donc 11 sont classées comme vulnérables.

Photographe de l'avifaune Marnaise depuis plus de 30 ans, je peux personnellement attester que 40% des espèces observées régulièrement avant 2012, date de l'implantation des premières éoliennes, ont aujourd'hui fortement régressé, sinon complètement disparues.

De plus, trois des machines ne respectent pas les recommandations d'éloignement de 200 m en bout de pales des boisements. Et pour s'affranchir de ces contraintes comme des directives Eurobats, le promoteur nous sort opportunément de son chapeau une "étude de Kelm", réalisée en 2013 en Allemagne (le pays des 30.000 éoliennes !), affirmant que l'activité des chauves-souris se limite à une distance de 50m autour des boisements.

Quelle autorité a réalisé cette étude, qui l'a financé et a-t-elle vocation à se substituer aux textes légaux en France ? Autant de questions sans réponse.

Enfin, la garde aux sols des turbines n'est que de 25m, alors que depuis plusieurs années, les recommandations de la MrAe comme de la DREAL imposent un minimum de 30 m de garde au sol, pour réduire la léthalité sur les chiroptères.

Dans sa réponse aux remarques de la Mission environnementale, le promoteur se contente d'arguer d'un consensus pour limiter la hauteur des machines en adoptant de type d'éoliennes.

### Protection du vignoble de Champagne

Le projet de la Grande contrée se situe en Zone d'exclusion UNESCO du bien "Coteaux, maisons et caves de Champagne" classé depuis 2015.

L'avis de la MrAe souligne que l'étude d'impact ne prend pas en compte une covisibilité depuis le vignoble pourtant établie sans équivoque par la mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne.

Ce projet représente donc un danger important pour la première activité économique de la Marne, génératrice de milliers d'emploi, et il est susceptible de ternir l'image de la marque Champagne dont le rayonnement est mondial.

De plus en plus de viticulteurs Marnais témoignent déjà de leur réticence à faire visiter leurs vignes à des clients qui sont plus impressionnés par la prolifération des moulins à vent que par la beauté des vignobles.

### Inégalité territoriale

La situation de **saturation en Energies Renouvelable**, tout types confondus, de notre **Sud-Ouest Marnais** n'est pas une notion subjective, comme voudrait nous le faire croire le promoteur OSTWIND, mais une triste réalité confirmée par les derniers chiffres d'ENEDIS sur le rapport entre production d'EnR et consommation d'électricité, à l'échelle nationale, régionale et locale.

En 2022, la **France** a assuré **17%** de sa consommation électrique avec les Energies Renouvelables.

Sur la même période, la **région Grand Est**, avec une consommation de 23.211 GWh et une production de 9.221 GWh obtient un ratio de **40%**.

Mais le record est pour la **Communauté de Communes de la Brie Champenoise** qui a **consommé 60 GWh** d'électricité et a **produit 92 GWh**, soit un ratio de **153 %**, **10 fois la moyenne nationale**.

Alors, comment supporter que la frontière entre le Grand-Est et l'Ile-de-France soit aussi celle entre la région la plus vertueuse en matière de production d'EnR (**40%**) et la plus mauvaise élève de la classe, avec seulement **4% d'EnR en Ile-de-France**.

Les Marnais sont une population plutôt docile et respectueuse de l'ordre établi, mais la saturation est aussi dans les esprits et la colère monte à chaque nouvelle autorisation d'un parc éolien.

Comment admettre qu'à 100 km de Paris commencent les "colonies énergétiques" destinées à sacrifier leur environnement et leur qualité de vie pour préserver celui d'une "métropole" aussi égoïste qu'énergivore ?

Et qui a décidé qu'au pays des Droits de l'Homme et de *Liberté, Egalité et Fraternité*, devait s'instituer une hiérarchie entre des élites urbaines et des citoyens ruraux de seconde catégorie sommés de se sacrifier au nom d'un "Intérêt public majeur" tout à fait contestable.

La Marne et plus particulièrement le Sud-Ouest Marnais considèrent qu'ils ont déjà fait beaucoup, sinon trop, pour la Transition énergétique et suggèrent donc à nos planificateurs de se tourner vers les capitales du Champagne, l'Alsace et toute l'Ile-de-France pour "accélérer" le développement de ces EnR dont la promotion est tout à fait contestable car elles sont aussi ruineuses pour les finances publiques qu'inefficaces pour réduire les émissions de gaz à effets de serre de notre pays.

Fait à Nesle-la-Reposte, le 11 décembre 2023